



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2020/658, déposé par la Fédération de Russie, au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». Conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus, le projet de résolution a recueilli quatre voix pour (Chine, Fédération de Russie, Afrique du Sud et Viet Nam), sept voix contre (Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, République dominicaine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et quatre abstentions (Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Tunisie). Le projet de résolution n'a pas été adopté, n'ayant pas obtenu le nombre de voix requis.

Conformément à la procédure susmentionnée, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 7 juillet 2020 (voir annexe 1), adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/658 (voir pièce jointe à l'annexe 1).
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes 2 à 16).
- Le texte des déclarations envoyées ultérieurement par les membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils expliquent leur vote (voir annexes 17 à 24).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen



Annexe I

Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu du projet de résolution déposé par la Fédération de Russie, au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2020/658) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 18 heures le mardi 7 juillet 2020 et expirera à 18 heures le mercredi 8 juillet 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du mercredi 8 juillet 2020.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph **Heusgen**



Conseil de sécurité

Provisoire
7 juillet 2020
Français
Original : anglais

Fédération de Russie : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 2042 (2012), 2043 (2012), 2118 (2013), 2139 (2014), 2165 (2014), 2175 (2014), 2191 (2014), 2209 (2015), 2235 (2015), 2254 (2015), 2258 (2015), 2268 (2016), 2286 (2016), 2332 (2016), 2336 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) et les déclarations de sa présidence des 3 août 2011 (S/PRST/2011/16), 21 mars 2012 (S/PRST/2012/6), 5 avril 2012 (S/PRST/2012/10), 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), 24 avril 2015 (S/PRST/2015/10), 17 août 2015 (S/PRST/2015/15) et 8 octobre 2019 (S/PRST/2019/12),

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Exprimant sa profonde préoccupation devant la situation humanitaire en Syrie, en particulier les effets préjudiciables des mesures coercitives unilatérales, qui aggravent la situation socioéconomique et humanitaire, compromettent les moyens de subsistance des civils et amoindrissent encore plus la capacité de la Syrie d'assurer l'accès à la nourriture, aux fournitures sanitaires essentielles et au soutien médical pour faire face à la pandémie de COVID-19, qui met à mal le système de santé du pays, soulignant qu'il faut d'urgence lever les mesures coercitives unilatérales et demandant la fourniture d'une aide humanitaire dans toutes les régions du pays,

Rappelant les principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire d'urgence énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et réaffirmant que toutes les parties doivent respecter les dispositions du droit international humanitaire sur la question et les principes directeurs susmentionnés, soulignant qu'il importe de défendre les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans le cadre de l'aide humanitaire et rappelant qu'il importe également que les convois humanitaires parviennent à leurs destinataires,

Soulignant que le mécanisme transfrontière a été mis en place en 2014 comme solution temporaire d'urgence pour répondre aux besoins humanitaires de la population à laquelle il était impossible d'accéder au moyen des opérations en cours exigeant le franchissement de lignes de front,

Se félicitant que l'acheminement à travers les lignes de front de l'aide humanitaire des Nations Unies se soit amélioré en 2020, et encourageant toutes les parties concernées à intensifier les opérations humanitaires à travers les lignes de front dans toutes les régions de la Syrie,

Considérant que la situation humanitaire catastrophique qui règne en Syrie continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région,

Soulignant que l'Article 25 de la Charte des Nations Unies fait obligation aux États Membres d'accepter et d'appliquer ses décisions,

1. *Exhorte* toutes les parties à garantir qu'une aide humanitaire plus efficace et respectueuse des principes établis soit fournie durablement à la Syrie en 2020 ;

2. *Décide* de reconduire les mesures visées aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014) pour une période de six mois, à savoir jusqu'au 10 janvier 2021, à l'exclusion des dispositions concernant les points de passage de Ramta, de Yaaroubiyé et de Bab el-Salam ;

3. *Exige* que toutes les parties accordent aux convois humanitaires des entités des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution un accès sûr, durable et sans entrave à toutes les zones et populations recensées dans le cadre de l'évaluation des besoins réalisée par les entités des Nations Unies dans toutes les régions de la Syrie, y compris à Edleb ;

4. *Demande* aux organismes humanitaires des Nations Unies d'améliorer la surveillance de l'acheminement et de la distribution des envois de secours des Nations Unies et de leur livraison sur le territoire syrien ;

5. *Prie* le Secrétaire général de présenter, au plus tard le 31 août 2020, un rapport sur les effets directs et indirects qu'ont les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie sur sa situation socioéconomique et l'acheminement de l'aide humanitaire depuis l'extérieur, notamment par l'intermédiaire des organismes humanitaires, et sur la coopération humanitaire entre le Gouvernement syrien et les autres États Membres ;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui faire le point de la situation chaque mois et de lui soumettre régulièrement, et au moins tous les soixante jours, un rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et de la présente résolution ainsi que sur le respect de leurs dispositions par toutes les parties concernées en Syrie, et le prie également de continuer de lui faire part, dans ses rapports, des conséquences humanitaires des mesures coercitives unilatérales et de l'évolution d'ensemble de l'accès des agents humanitaires des Nations Unies à travers les frontières et les lignes de front, et de lui communiquer des informations plus détaillées sur l'aide humanitaire fournie dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières des entités des Nations Unies, comme l'autorisent la résolution 2165 (2014) et la présente résolution, y compris le nombre de bénéficiaires, les lieux de livraison de l'aide dans les districts et le volume et la nature des articles livrés ;

7. *Réaffirme* qu'en cas de non-respect de la présente résolution ou des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020), il prendra d'autres mesures, en vertu de la Charte des Nations Unies ;

8. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe 2**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 juillet, relative au projet de résolution déposé par la Fédération de Russie, au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » (S/2020/658).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Belgique vote contre le projet de résolution. Ma délégation a l'intention de faire la explication de vote qui est jointe à la présente lettre.

L'Ambassadeur
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytsverve**

Annexe 3

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, ainsi que votre équipe, du ferme concours apporté pour faciliter la procédure de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution portant la cote S/2020/658, déposé par la Fédération de Russie au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang Jun**

Annexe 4**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

Je me réfère à votre lettre datée du 7 juillet 2020 concernant le projet de résolution S/2020/658 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Sur instructions de mon gouvernement, la délégation de la République dominicaine vote contre le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe 5

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote contre le projet de résolution portant la cote S/2020/658, relatif à la question « La situation au Moyen-Orient » et portant sur l'assistance humanitaire transfrontières en Syrie, mis aux voix le 7 juillet 2020.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

Annexe 6**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre de la présidence allemande du Conseil en date du 7 juillet, appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution concernant l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie, déposé par la Fédération de Russie au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » et mis en bleu sous la cote S/2020/658.

La France vote contre.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe 7

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 7 juillet 2020 de la présidence du Conseil de sécurité, par laquelle elle engage une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », et portant la cote S/2020/658, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote contre le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Annexe 8**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 7 juillet 2020 adressée par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, au sujet du projet de résolution déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » (S/2020/658).

J'indique par la présente que l'Indonésie s'abstient dans le vote sur le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyah **Djani**

Annexe 9

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 7 juillet 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil de sécurité à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2020/658, déposé par la Fédération de Russie au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Conformément à la procédure provisoire arrêtée pour l'adoption des résolutions en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger a décidé de s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **A** Barry

Annexe 10**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 juillet 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution relatif à la question « La situation au Proche-Orient » (S/2020/658).

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution portant la cote S/2020/658.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe 11

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/658 déposé par la Fédération de Russie au sujet de la prorogation du mécanisme transfrontalier d'acheminement de l'aide en Syrie.

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines s'abstient dans le vote sur le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe 12**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à votre lettre datée du 7 juillet 2020 concernant le projet de résolution publié sous la cote S/2020/658 et portant sur « La situation au Moyen-Orient ».

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe 13

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 7 juillet 2020 du Représentant permanent de l'Allemagne, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » et publié sous la cote S/2020/658, je vous informe que la Tunisie s'abstient dans le vote sur le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe 14**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 juillet, le Royaume-Uni vote contre le projet de résolution portant la cote S/2020/658, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe 15

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution portant la cote S/2020/658 déposé par la Fédération de Russie au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », les États-Unis d'Amérique votent contre.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe 16**Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 7 juillet 2020 du Président du Conseil de sécurité concernant le projet de résolution S/2020/658, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

Annexe 17**Déclaration de M. Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Secrétaire général a plaidé à de nombreuses reprises pour un plus grand accès humanitaire en Syrie, et non l'inverse. Il a demandé le renouvellement pour 12 mois de l'autorisation d'utiliser les deux points de passage de Bab el-Haoua et Bab el-Salam, dans le nord-ouest, ainsi qu'un plus grand accès à travers les lignes de front et une plus grande assistance transfrontière dans le nord-est.

Après neuf années de guerre, des centaines de milliers de civils dans le nord-ouest de la Syrie n'ont pas eu d'autre choix que de fuir les violences du début de l'année, et de se rendre plus au nord. L'offensive a provoqué un déplacement massif de population dans un territoire qui se rétrécit. Tandis que le point de passage de Bab el-Haoua est utilisé pour acheminer l'aide à la province d'Edleb, l'assistance arrivant par le point de passage de Bab el-Salam est destinée, quant à elle, à la région située au nord d'Alep, qui abrite actuellement plus de 800 000 personnes déplacées.

Or, la proposition russe vise à mettre fin au mandat autorisant le passage par le poste frontière de Bab el-Salam, limitant ainsi l'accès humanitaire à un seul point de passage dans le nord, celui de Bab el-Haoua. Bien qu'ils diffèrent par leur taille et leur capacité, ces deux points de passage sont essentiels pour fournir une assistance aux 2,8 millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie, les deux zones étant séparées par des lignes de front. Enfin, le nombre de personnes dans le besoin n'a pas diminué ; au contraire, les demandes en denrées alimentaires, en logement et en soins de santé ont atteint des niveaux record.

C'est pourquoi mon pays a voté contre ce texte.

Les corédacteurs sur le volet humanitaire vont poursuivre leurs efforts avec toutes les parties pour parvenir à un consensus. C'est une responsabilité importante du Conseil. Nous espérons que nous pourrions parvenir à l'unité, dans l'intérêt des Syriens dans le besoin.

Annexe 18**Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Estonie a voté contre le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie concernant le renouvellement du mécanisme d'aide transfrontière à la République arabe syrienne. Ce texte n'aurait été d'aucune aide aux Syriens, qui continuent de souffrir après neuf années de guerre et d'attaques à l'arme chimique.

Au lieu de cela, avec ce projet de résolution, la Russie a essayé de tordre les bras aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils aident Moscou dans la poursuite de ses objectifs politiques et militaires. Nous avons pu le constater hier, lorsque la Russie et la Chine ont mis leur veto au texte des corédacteurs sur le volet humanitaire, la Belgique et l'Allemagne (voir S/2020/661), et nous le constatons une nouvelle fois aujourd'hui avec le projet de résolution proposé (S/2020/658).

Alors que les organisations non gouvernementales humanitaires et les organismes des Nations Unies ont maintes fois appelé au renouvellement des livraisons d'aide transfrontières pour une année, le projet russe exigeait qu'un autre point de passage du mécanisme actuel soit fermé. Or, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le point de passage de Bab el-Salam est vital pour atteindre des centaines de milliers de personnes dans la périphérie d'Alep. Étant donné l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), cette tentative de réduire l'aide humanitaire destinée aux communautés les plus vulnérables en Syrie est irresponsable. L'Estonie juge la position de la Russie inacceptable.

Enfin, nous voulons également souligner que la rhétorique concernant les mesures coercitives unilatérales n'obéit qu'à des motivations d'ordre politique. Les sanctions de l'Union européenne, en particulier, n'ont pas d'effet sensible sur les livraisons et les activités humanitaires en Syrie, car elles visent les élites qui soutiennent le régime syrien.

À cet égard, nous soulignons une fois de plus que les problèmes socioéconomiques actuels de la Syrie sont le résultat d'une corruption généralisée, du règne des seigneurs de la guerre et d'une mauvaise gestion. Ce sont également les principales raisons pour lesquelles les sociétés multinationales se gardent de faire des affaires avec la Syrie.

Annexe 19**Déclaration de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Allemagne a voté contre le projet de résolution S/2020/658 déposé par la Fédération de Russie.

Le Secrétaire général a réclamé à de nombreuses reprises plus d'accès humanitaire en Syrie, et non l'inverse. Il a demandé le renouvellement, pour 12 mois, des deux points de passage dans le nord-ouest, Bab el-Haoua et Bab el-Salam, ainsi qu'une plus grande assistance transfrontière et un plus grand accès à travers les lignes de front dans le nord-est. Après neuf ans de guerre, des centaines de milliers de civils dans le nord-ouest de la Syrie n'ont pas eu d'autre choix que de fuir les violences du début de l'année et de partir plus au nord.

Or, la proposition russe suggère de mettre fin au mandat autorisant le passage de la frontière par le poste de Bab el-Salam, limitant ainsi l'accès humanitaire à un seul point de passage dans le nord, celui de Bab el-Haoua. Bien qu'ils diffèrent par leur taille et leur capacité, ces deux points de passage sont essentiels pour fournir une assistance aux 2,8 millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie. Tandis que le point de passage de Bab el-Haoua est utilisé pour acheminer l'aide à la province d'Edleb, celui de Bab el-Salam permet d'atteindre la région située au nord d'Alep, où vivent 300 000 déplacés supplémentaires depuis la dernière offensive ; les deux zones étant séparées par des lignes de conflit. L'offensive a provoqué un déplacement massif de population vers un territoire qui se rétrécit. Mais le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance n'a pas diminué ; au contraire, les demandes en denrées alimentaires, logement et soins de santé ont augmenté pour atteindre des niveaux record.

Les corédacteurs sur le volet humanitaire vont poursuivre leurs efforts avec toutes les parties pour parvenir à un consensus. C'est là une responsabilité importante du Conseil. Nous espérons que nous pourrions parvenir à l'unité, dans l'intérêt du peuple syrien dans le besoin.

Nous rejetons également la formulation proposée concernant les sanctions. Les sanctions de l'Union européenne ne visent pas le peuple syrien ; elles visent exclusivement les représentants des autorités de Damas. Elles ont été introduites en raison des politiques répressives du régime d'Al-Assad contre la population civile syrienne et des graves violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par ce régime. Elles n'affectent pas l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin, car elles contiennent des dispositions spécifiques permettant la fourniture d'une aide humanitaire, notamment la fourniture des médicaments et du matériel médical nécessaires pour faire face à la maladie à coronavirus en Syrie.

Annexe 20

Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Indonésie apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par la Fédération de Russie pour tenter de trouver une solution en ce qui concerne le renouvellement du mécanisme transfrontière.

Depuis le début des négociations, le 18 juin, ma délégation a repris à son compte et mis en avant diverses recommandations du Secrétaire général et des organes compétents des Nations Unies, qui ont souligné qu'il était impératif de renouveler pour 12 mois l'autorisation de mener des opérations d'assistance humanitaire à travers la frontière en utilisant les postes frontières de Bab el-Salam et Bab el-Haoua.

Ces deux postes frontières sont de fait la seule planche de salut pour des millions de civils, en particulier ceux qui se trouvent dans les camps de déplacés. Et l'ONU ne peut pas les atteindre par d'autres moyens.

Nous nous félicitons que l'ONU ait réussi à améliorer les livraisons d'aide humanitaire à travers les lignes de front, en coopération avec le Gouvernement syrien et d'autres partenaires humanitaires clefs.

Dans le même temps, nous appelons également l'attention sur l'observation qui figure dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle

« l'aide acheminée à travers les lignes de front [...] n'étant pas pour l'heure une solution de rechange viable. Il faudra continuer d'acheminer une aide à grande échelle à travers la frontière pour satisfaire les énormes besoins humanitaires dans le nord-ouest. » (*S/2020/576, par. 50*).

À cet égard, nous pensons que le projet de résolution S/2020/658 ne rend pas pleinement compte des besoins urgents de millions de personnes dans le nord-ouest dont la vie dépend des deux opérations transfrontières.

Ma délégation tient à remercier les corédacteurs de leur volonté de poursuivre les discussions et les contacts avec tous les membres du Conseil afin de trouver un compromis et de parvenir au consensus.

Nous avons la responsabilité de sauver la vie des gens, et cela inclut la vie de millions de Syriens.

Annexe 21**Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à réitérer l'appel de l'Afrique du Sud à la cessation de toutes les hostilités partout en Syrie et à l'acheminement sûr, sans entrave et impartial de l'aide humanitaire dans tout le pays et de l'assistance à tous ceux qui en ont besoin, où qu'ils se trouvent.

Ma délégation tient également à féliciter à nouveau les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, d'autres organisations d'aide ainsi que les donateurs pour leur travail et leurs contributions importantes en ce qui concerne la fourniture d'une assistance humanitaire au peuple syrien.

Le conflit prolongé a des effets durables dans toute la Syrie et il a laissé une cicatrice permanente sur son peuple. Les enfants nés au cours de la dernière décennie n'ont jamais connu la paix. Ils n'ont connu que la guerre et n'ont vu que la dévastation autour d'eux.

Comme on peut le voir dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/576), la situation humanitaire en Syrie reste catastrophique, les femmes et les enfants payant le plus lourd tribut au conflit et les conditions humanitaires ne cessant de se détériorer. L'Afrique du Sud est profondément préoccupée de constater que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans toute la Syrie a atteint 9,3 millions au cours des six derniers mois, le nombre le plus élevé jamais enregistré dans le pays.

La propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) demeure également une menace en Syrie, avec une augmentation sensible des cas positifs ces 30 derniers jours et la possibilité d'une nouvelle hausse au cours des mois à venir.

Les plans de préparation et de réponse sont une composante essentielle de toute opération humanitaire. Et ils sont d'autant plus importants dans une situation où le système de santé est fragile et où de grands groupes de personnes vivent dans des espaces surpeuplés, à l'image des réfugiés et des déplacés, des personnes âgées et des personnes ayant des pathologies sous-jacentes, qui sont particulièrement vulnérables à la COVID-19.

Nous appelons également l'attention sur la situation économique désastreuse en Syrie, qui a entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires et une insécurité alimentaire grandissante, aggravant la crise humanitaire. Des efforts doivent donc être faits à tous les niveaux pour remédier à la situation humanitaire dans le pays, en particulier dans le contexte d'une pandémie qui met l'économie à l'arrêt et a eu des répercussions négatives sur tous les pays.

À cet égard, ma délégation rappelle que les sanctions unilatérales imposées à la Syrie ont contribué à aggraver la situation économique et humanitaire dans le pays. Elles ont exacerbé le conflit et conduit à une nouvelle détérioration de l'économie, remettant ainsi en cause les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des Syriens ordinaires dans tout le territoire. Nous nous interrogeons sur les effets attendus de ces sanctions, car il ne s'agit manifestement pas de résoudre le conflit. Les mesures adoptées par la communauté internationale et les États Membres à titre individuel devraient avoir pour but de sauver des vies et d'améliorer la situation humanitaire, au lieu de créer des difficultés supplémentaires.

Le Secrétaire général a clairement déclaré dans son dernier rapport que

« [p]our apporter une aide humanitaire, l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. » (S/2020/576, par. 28).

L'Afrique du Sud soutient sans réserve l'appel du Secrétaire général et continuera de plaider pour la fourniture d'une aide humanitaire à tous les Syriens qui en ont besoin par tous les moyens et modalités disponibles et directs, y compris les livraisons à travers la frontière et les lignes de front. Nous félicitons l'ONU, l'Organisation mondiale de la Santé et les autres organisations d'aide qui travaillent avec le Gouvernement syrien d'avoir amélioré l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front, mais nous rappelons dans le même temps que, dans son rapport, le Secrétaire général souligne que cette assistance à travers les lignes de front doit s'accompagner d'une aide à grande échelle à travers la frontière.

C'est pour ces raisons que l'Afrique du Sud votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis (S/2020/658), de la même manière qu'hier nous avons voté pour le projet de résolution sur les points de passage frontaliers (S/2020/667).

Il est regrettable que le renouvellement des dispositions prises par le Conseil pour répondre à la détresse du peuple syrien doive à nouveau faire l'objet de manœuvres politiques au sein du Conseil, ce qui compromet sa capacité de répondre efficacement aux besoins des personnes touchées. L'Afrique du Sud reste préoccupée de constater que les divergences politiques entre les membres du Conseil de sécurité ont un impact sur la fourniture d'une assistance humanitaire sûre, sans entrave et impartiale, y compris une assistance médicale urgente, aux Syriens dans le besoin.

Pour l'Afrique du Sud, les intérêts humanitaires du peuple syrien sont le moteur principal de son engagement et de son action au sein du Conseil sur cette question particulière. Nous agissons donc en conséquence, afin de faire en sorte que la population syrienne reçoive le plus grand appui possible. Et nous espérons sincèrement que les membres du Conseil de sécurité pourront mettre de côté leurs divergences politiques et s'accorder sur une résolution qui améliore la situation humanitaire en Syrie, y compris la fourniture d'un accès humanitaire.

Enfin, nous souhaitons rappeler que la situation en Syrie ne peut être réglée que par la négociation et le dialogue. Nous appelons donc à nouveau toutes les parties à n'épargner aucun effort pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015) afin d'éviter de nouveaux déplacements de la population syrienne et de nouvelles pertes de vies innocentes.

Annexe 22**Déclaration de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous sommes profondément consternés de constater que la Russie et la Chine politisent cette question humanitaire. Hier, la Russie et la Chine ont mis leur veto à un texte qui aurait permis de répondre aux besoins humanitaires des habitants du nord-ouest de la Syrie. La Russie a ensuite présenté son propre texte, axé sur un seul point de passage, ce qui priverait 1,3 million de personnes de l'aide transfrontière via le point de passage de Bab el-Salam dont elles dépendent pour survivre. Il n'y a tout simplement aucune raison acceptable justifiant de rompre ce lien vital. La nécessité de renouveler pour 12 mois l'autorisation d'utiliser les deux points de passage a été amplement démontrée, y compris par le Secrétaire général.

Les formulations trompeuses n'ont pas leur place dans un texte du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons donc pas accepter que la Russie déforme délibérément l'objet des sanctions. Les membres du Conseil ont clairement indiqué à plusieurs reprises que les sanctions ne s'appliquent pas aux denrées alimentaires ni aux médicaments. En outre, les sanctions mises en place par le Royaume-Uni et l'Union européenne prévoient également des exemptions pour les activités humanitaires. Nous devons être clairs sur le fait que ce sont les actions du régime qui sont la cause principale de la situation humanitaire catastrophique en Syrie.

Le Royaume-Uni est un des plus grands donateurs d'aide humanitaire dans le contexte de la crise syrienne. Notre contribution totale s'élève à 3,3 milliards de livres sterling. Si la Russie et la Chine se soucient vraiment de la situation humanitaire, elles doivent venir en aide à ceux qui souffrent du conflit au lieu de fermer les routes qui permettent à l'assistance de parvenir à ces personnes. Il est inconcevable que, malgré ce que nous savons tous de l'impact dévastateur de la maladie à coronavirus, la Russie et la Chine fassent obstacle à une réponse efficace dans une région déjà ravagée par le conflit.

Compte tenu de ce qui précède, le Royaume-Uni votera contre le projet de résolution. Nous devons faire mieux. La Russie et la Chine ont encore le temps de reconsidérer leur position et de soutenir une solution de compromis qui rassemble le Conseil au nom du principe d'humanité. Nous les exhortons à le faire.

Annexe 23**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les États-Unis d'Amérique, aujourd'hui, ont voté contre le projet de résolution rédigé par la Fédération de Russie (S/2020/658). Nous sommes déçus, mais pas surpris, par la tentative malhonnête de la Russie de présenter une résolution destinée à protéger le régime assassin d'Al-Assad et à diviser le Conseil.

Hier, 13 membres du Conseil – autrement dit une majorité écrasante – ont voté en faveur de l'adoption d'une position fondée sur l'humanisme et les principes en appui à la recommandation impartiale, apolitique et axée sur les besoins formulée par l'Organisation, qui visait à renouveler pour 12 mois l'autorisation concernant le mécanisme en place pour les opérations transfrontières, soit l'utilisation de deux points de passage dans le nord-ouest. Il s'agissait littéralement du strict minimum que le Conseil aurait dû faire pour aider le peuple syrien.

Ce que la Russie a proposé aujourd'hui, c'est un texte truffé de mensonges sur l'efficacité de l'assistance à travers les lignes de front contrôlée par Al-Assad, qui promet dans le même temps le mythe selon lequel les sanctions seraient responsables de la crise humanitaire et non le comportement infâme d'Al-Assad. La proposition immorale de Moscou réduit le nombre de postes frontières à un seul et pour une durée de seulement six mois.

Son projet de résolution est sans rapport avec la situation sur le terrain et défie ouvertement les recommandations très claires et basées sur les faits du Secrétaire général, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'innombrables organisations non gouvernementales internationales opérant en Syrie. Il regorge d'une propagande sans fondement visant à renforcer le contrôle du régime d'Al-Assad sur l'aide humanitaire fournie par les Nations Unies, alors même que nous savons tous qu'Al-Assad utilise cette aide comme une arme de guerre et un outil de représailles politiques.

Le texte n'est qu'une répétition de la comédie jouée il y a six mois, tout droit sortie du manuel d'extorsion de Moscou. La Russie a voulu jouer sur le terrain politique et se moquer du Conseil, et elle l'a fait, une fois de plus, au détriment de millions de vies syriennes. Il est indéfendable que la République populaire de Chine se joigne à la Russie dans cette farce. Les citoyens de ces deux pays devraient avoir honte des agissements de leurs gouvernements et devraient se faire entendre et les tenir pour responsables.

Nous sommes écoeurés par le comportement tout à fait irresponsable et sans cœur de la Russie et de la Chine, mais il importe de souligner qu'elles sont bien seules dans leur position méprisable. Hier, tous les autres membres du Conseil ont fait passer le peuple syrien en premier et ont voté pour un texte de compromis qui reflétait bien la situation sur le terrain et aurait autorisé l'utilisation des deux derniers points de passage de la frontière pour 12 mois supplémentaires. Tous les autres membres du Conseil – autrement dit 13 d'entre nous – ont négocié de bonne foi afin de trouver une solution fondée sur les principes pour faire parvenir à la population syrienne l'aide humanitaire qui lui sauve la vie. Nous remercions nos collègues pour leur position morale et leur conviction.

Aujourd'hui, les États-Unis ont de nouveau été rejoints par une majorité de membres du Conseil pour priver la Russie et la Chine des votes dont elles avaient besoin pour marquer des points politiques avec le régime d'Al-Assad. Depuis décembre, nous dénonçons le soutien que la Russie et la Chine accordent à la campagne d'Al-Assad qui consiste à assiéger et affamer la population. Jamais nous ne le tolérerons. Les États-Unis prendront toujours la défense du peuple syrien.

Annexe 24

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

La délégation vietnamienne tient à faire part de sa profonde déception face à l'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter une résolution renouvelant le mécanisme d'assistance humanitaire transfrontière pour la Syrie. Nous croyons résolument que la poursuite des discussions sur ce renouvellement au cours des prochains jours permettra de trouver une solution optimale pour venir en aide aux plus vulnérables.

Le Viet Nam a voté pour les deux projets de résolution portant les cotes S/2020/654 et S/2020/658, conscient qu'il est absolument impératif de maintenir les opérations humanitaires vitales en Syrie. Il ne fait aucun doute pour nous que la poursuite de ce mécanisme doit être assurée afin de répondre aux besoins humanitaires considérables qui existent à l'heure actuelle sur le terrain.

La situation humanitaire en Syrie est alarmante, d'autant plus qu'elle est exacerbée par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus et par une crise économique exceptionnellement grave. La gravité de la situation actuelle continue d'attester de la nécessité d'intensifier notre réponse humanitaire.

Étant donné que la vie de millions de personnes est en jeu, nous tenons à souligner que les membres du Conseil ne peuvent pas se permettre de ne pas être unis sur cette question. Trouver une issue à l'impasse actuelle par un dialogue véritable et de vastes consultations axées exclusivement sur les aspects humanitaires va nécessiter que toutes les parties continuent à se mobiliser.

Ma délégation appuie les efforts de la communauté internationale pour fournir une aide humanitaire à la population partout en Syrie et continuera à s'engager activement en faveur de ce noble objectif commun. Il ne fait aucun doute qu'il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité fasse preuve d'unité pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Le peuple syrien et la communauté internationale n'en attendent pas moins de nous.
